

Québec, le 6 octobre 2015

**Note de :**        **Jean-Marc Fournier**  
                         **Ministre responsable des Affaires intergouvernementales**  
                         **canadiennes et de la Francophonie**  
                         **Ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme**  
                         **des institutions démocratiques**

**Objet :**         **Dépôt d'une pétition pour l'abolition de l'allocation de transition**

Madame, Monsieur,

Le 17 septembre 2015, était déposée par le député de Lévis à l'Assemblée nationale une pétition signée par 306 pétitionnaires demandant «au gouvernement du Québec l'abolition des allocations de transition, communément appel[ées] «primes de départ», versées à tout député qui quitte ses fonctions ou qui est défait lors d'une élection. »

Notre gouvernement a été clair sur ce sujet : nous souhaitons mettre fin aux allocations de transition sauf si cette démission durant mandat est, de l'avis du commissaire à l'éthique, due à des problèmes de santé importants le concernant ou concernant un membre de sa famille, ou pour des raisons familiales sérieuses.

En novembre 2013, un comité indépendant, mandaté par les membres du Bureau de l'Assemblée nationale à l'unanimité et présidé par la juge à la retraite de la Cour suprême du Canada, l'Honorable Claire L'Heureux-Dubé, déposait un rapport contenant 31 recommandations afin de revoir l'ensemble des conditions de travail des députés ainsi que leur régime de retraite.

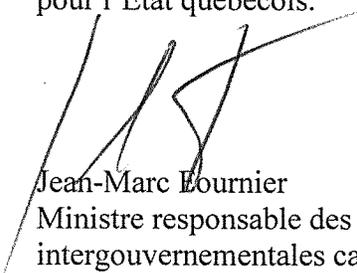
Ces recommandations visent à rendre la rémunération des députés plus conforme au rôle de ces derniers dans le maintien d'une saine démocratie en tenant compte de son impact sur les finances publiques et, surtout, à la rendre plus transparente.

.../2

Le comité recommande notamment d'abolir l'allocation de transition pour les députés qui démissionnent en cours de mandat « sauf si cette démission est justifiée par des problèmes de santé importants touchant le député ou un membre de sa famille immédiate ou par des raisons familiales sérieuses. »

Le comité indique également que ses recommandations forment un tout qui doit être mis en application simultanément afin de préserver la cohérence des mesures proposées et l'équilibre général des conditions de travail des membres de l'Assemblée nationale.

Une évaluation récente de l'ensemble de ces recommandations établit que l'application du rapport entraînerait une économie de près de 400 000 \$ par année pour l'État québécois.



Jean-Marc Lournier  
Ministre responsable des Affaires  
intergouvernementales canadiennes et de  
la Francophonie canadienne  
Ministre responsable de l'Accès à l'information  
et de la réforme des institutions démocratiques